



# **APPEL A PROPOSITIONS**

## **ACTIONS CLES EN MAIN**

### **Formations**

### **Tutorat en distanciel**

Date de publication : 11/09/2020

Date limite de dépôt des candidatures : 16/10/2020

Envoi électronique aux adresses suivantes : [r.gauthier@opco2i.fr](mailto:r.gauthier@opco2i.fr)

# SOMMAIRE

1. REGLEMENT DE LA CONSULTATION .....	3
1.1. Pouvoir adjudicateur : OPCO 2I.....	3
1.2. Marché à procédure adaptée.....	3
1.3. Modalité de dépôt des offres.....	3
1.4. Date limite de réception des offres.....	3
1.5. Référents pour les renseignements complémentaires .....	3
1.6. Format de la réponse attendue :.....	3
2. CONTEXTE.....	3
2.1. Présentation OPCO 2I.....	3
2.2. Contexte du projet .....	4
3. OBJET DE LA CONSULTATION .....	4
3.1. L’action de formation .....	4
3.2. Engagement du prestataire.....	6
4. Modalités et critères de sélection des candidats.....	6
4.1. Modalités de réponses des candidats .....	6
4.2. L’offre financière .....	7
4.3. Procédure .....	7
4.4. Analyse des dossiers et choix de l’organisme de formation retenu .....	7
4.5. Contractualisation .....	8
ANNEXE 1 – Exemple de tableau de présentation .....	8



## 1. REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### 1.1. Pouvoir adjudicateur : OPCO 2i

Voir article dédié à la présentation de l'OPCO 2i (article 2.1)

### 1.2. Marché à procédure adaptée

La consultation est passée sous forme d'une procédure adaptée conformément aux dispositions des articles 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et l'article 28 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Il s'agit d'un marché multi attributaire.

### 1.3. Modalité de dépôt des offres

Par courrier électronique à [r.gauthier@opco2i.fr](mailto:r.gauthier@opco2i.fr)

### 1.4. Date limite de réception des offres

16/10/2020

### 1.5. Référents pour les renseignements complémentaires

M. Romain GAUTHIER / [r.gauthier@opco2i.fr](mailto:r.gauthier@opco2i.fr)

### 1.6. Format de la réponse attendue :

Le format de réponse doit être rédigé au format PDF, il devra comprendre à minima :

- Une proposition de tarification unitaire (coût pédagogique horaire stagiaire et coût de la certification par module de formation proposée ;
- Le nombre minimum et maximum de stagiaire par session ;
- Programme détaillé des formations ;
- Méthodologie ;
- Présentation générale de la structure et des outils mis à disposition des apprenants.

## 2. CONTEXTE

### 2.1. Présentation OPCO 2i

L'OPCO 2i couvre par son champ réglementaire la plupart des branches industrielles, et regroupe 44 conventions collectives, soit 70000 entreprises (dont 62000 TPE-PME) et plus de 3 millions de salariés.

Ses principales missions sont :

- Le conseil aux entreprises :
  - Assurer le financement des contrats d'apprentissage, et de professionnalisation, selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches professionnelles
  - Assurer un service de proximité au bénéfice des TPE/PME, permettant :
    - d'améliorer l'information et l'accès des salariés de ces entreprises à la formation professionnelle ;

Appel à propositions 11/09/2020

- d'accompagner ces entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle, notamment au regard des mutations économiques et techniques de leur secteur d'activité.
- Favoriser la transition professionnelle des salariés, notamment par la mise en œuvre du compte personnel de formation dans le cadre des projets de transition professionnelle.
- L'appui technique aux branches professionnelles, à travers :
  - La gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences,
  - L'appui dans leurs missions de certification.

L'OPCO 2i assure ses missions de proximité, à travers 12 délégations régionales.

## 2.2. Contexte du projet

L'OPCO 2i engage une démarche visant au déploiement progressif « d'actions clés en main » au niveau national afin d'encourager le départ en formation des salariés notamment issus des petites et moyennes entreprises. En complémentarité des offres régionales, L'OPCO 2i au niveau national, déterminera une offre de formation accessible à toutes les entreprises quelle que soit la Région où elle se situe.

« L'action clé en main » est une action de formation qui est directement mise en œuvre par l'OPCO 2i à destination de ses adhérents. Elle permet l'accès aux salariés à des dispositifs de formation en simplifiant l'accès.

Dans le cadre de cette consultation, l'OPCO 2i recherche des formations à distance, dans le domaine du tutorat.

## 3. OBJET DE LA CONSULTATION

### 3.1. L'action de formation

**Public cible :** tout salarié d'entreprise adhérente (et à jour de cotisation) de l'OPCO 2i souhaitant former ses salariés sur le rôle de tuteur en entreprise.

**Modalité :** à distance.

L'objectif est de proposer aux entreprises des offres de formation à distance afin de permettre le développement des compétences de leurs salariés. Avec la formule à distance, elles bénéficient d'un gain de temps considérable et les salariés d'un suivi personnalisé afin de progresser à leur rythme.

- **Modalités de réalisation**

Les formations proposées devront alterner des temps de travail en autoformation à distance à partir de ressources numériques, des temps de mise en application et des temps d'accompagnement en classe virtuelle ou en accompagnement individuel.

En exécution du futur accord-cadre signé avec l'organisme de formation sélectionné, celui-ci s'engagera à proposer l'ensemble des formations sur les thèmes du tutorat en entreprise et permettra aux stagiaires d'acquérir des méthodes et outils pour préparer les rencontres avec la/les personne(s) accompagnée(s) et la/les conduire progressivement vers l'autonomie. A l'issue de la formation il sera capable de maîtriser la fonction tutorale et d'appréhender l'ensemble de ses composantes pédagogiques et managériales. Il saura également utiliser les outils nécessaires à une bonne gestion du parcours en formation et en poste.

La formation devra permettre :

- D'introduire le rôle de tuteur (champ d'action, type, fonctions...)
- De sensibiliser sur l'encadrement et la pédagogie à adopter (relationnel, développement d'une relation de confiance, transmission...)
- De mettre à disposition de l'apprenant, les outils nécessaires au suivi d'un apprenti de son intégration jusqu'à son évaluation.

L'offre de formation devra s'adresser à des salariés de TPE/PME et permettra soit d'apprendre les bases du tutorat.

Par ailleurs, le prestataire de formation devra obligatoirement inscrire et suivre ces offres « d'actions clés en main » sur la plateforme [www.linscription.com](http://www.linscription.com).

- **Modalités financières**

- Seul le coût pédagogique est finançable ;
- A noter qu'il est possible de présenter plusieurs propositions ;
- Si une certification est disponible, l'indiquer sur l'annexe tarifaire.
- L'organisme se charge de l'inscription à un éventuel passage de l'examen ;
- Toute annulation d'une session ou d'un cours 48 heures avant le début ne donnera pas lieu à facturation ;
- Aucune facturation ne pourra être demandée par l'organisme de formation à l'entreprise.

En contrepartie des prestations réalisées, l'OPCO2I s'engage à régler les coûts pédagogiques relatifs aux « actions clés en main » réalisées en fonction du volume d'heures que comprend la formation en centre.

L'organisme de formation s'engage à faire une proposition mentionnant un coût pédagogique par heure et par stagiaire et pour la durée totale de l'action de formation.

Par ailleurs, la ou les factures établies par le dispensateur de la formation devront être libellées au nom de l'OPCO2I et adressée à la délégation 2i rattachée à la région de l'entreprise bénéficiaire de l'action.

- **Modalités administratives**

- L'organisme de formation se charge de la gestion administrative de la session de formation ;
- L'organisme de formation s'engage à informer les entreprises qui inscrivent un stagiaire qu'elles doivent contacter leur délégation régionale pour connaître le montant d'une éventuelle prise en charge sur le coût afficher ;
- L'organisme de formation s'engage à compléter et mettre à jour son offre sur la plateforme dédiée à l'inscription des stagiaires.

- **Périmètre et période**

Les formations seront déployées sur l'ensemble du territoire national. Elles pourront se dérouler à partir du 16/10/2020 au 31/12/2021. Les inscriptions seront ouvertes à compter de la signature de l'accord-cadre précisant les obligations de l'organisme et la durée de contractualisation.

### 3.2. Engagement du prestataire

Le ou les prestataire(s) s'engage(nt) à :

- Signer l'accord-cadre reprécisant les obligations de l'organisme de formation ;
- Faciliter la remontée d'informations dans le cadre d'étude ou d'évaluation visant l'amélioration du dispositif ;
- Utiliser la plateforme dédiée aux inscriptions des actions clé en main :
  - <https://www.linscription.com/opco2i-actionsclesenmain.php>
- S'assurer du bon déroulement de la formation (notamment en s'assurant de la satisfaction des stagiaires) et ne pas déléguer l'action à un autre prestataire ;
- Rendre compte à la délégation 2i de l'avancée de l'action :
  - Avertir des abandons
  - Avertir de tout dysfonctionnement ou anomalie
- Produire, en accompagnement de chaque facture émise, l'ensemble des pièces justificatives non comptables relatives à la réalisation de l'action ;
- Si des facturations sont possibles tout au long du parcours de formation, la dernière facturation devra obligatoirement être émise au plus tard 60 jours après la fin de la formation.

Au-delà des engagements du fait de la prestation, l'organisme de formation s'engage à :

- Être dûment enregistré en qualité d'organisme de formation auprès de la DIRECCTE ;
- Être en état EXAMINE sur le DATA DOCK.

## 4. Modalités et critères de sélection des candidats

### 4.1. Modalités de réponses des candidats

L'organisme de formation explicite, de manière très précise, la prestation proposée pour atteindre les exigences définies dans le cahier des charges. Il pourra proposer plusieurs coûts et plusieurs durées

L'offre technique doit comporter impérativement les éléments suivants :

- **Profil général du prestataire**

- La raison sociale : \_\_\_\_\_
- Le N° SIRET : \_\_\_\_\_
- La date de création de la structure : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_
- L'effectif global de la structure (en distinguant les permanents et les vacataires) : \_\_\_\_\_
- L'expérience acquise et ses références dans le secteur de la métallurgie : \_\_\_\_\_
- Les autres prestations proposées par l'organisme de formation si elles existent : \_\_\_\_\_
- Certification / label qualité / habilitations / agréments : \_\_\_\_\_

- **Déroulement de la prestation**

Le prestataire décrit la nature de la prestation à réaliser, conformément aux missions attendues, en détaillant notamment :

- Les moyens et méthodes pédagogiques utilisés pour l'action en précisant les outils, moyens et matières mis à disposition des stagiaires pour assurer un bon déroulement des formations et le nombre minimum et maximum de stagiaires pour chaque cursus ;
- Le contenu précis de formation. En décrivant le programme et les contenus envisagés pour permettre aux stagiaires l'acquisition des compétences nécessaires ;
- Préciser l'objectif des actions de formation, les techniques et moyens pédagogiques pour atteindre l'objectif, les moyens d'évaluation de l'acquisition des compétences ciblées, les modalités de sanction de la formation ;
- Les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action ;
- Les modalités de sanction de la formation (attestation, certification, qualification...) ;
- Les supports de formation ;
- Les moyens humains (noms et rôles des intervenants, CV...) ;

#### 4.2. L'offre financière

En s'appuyant **sur l'annexe 1 en dernière page**, le prestataire indique de manière très précise :

- La durée de formation en heures ;
- Le coût pédagogique total de chaque formation en Euros HT et TTC ou net de taxe ;

#### 4.3. Procédure

Les offres techniques et financières devront être remises au plus tard le **16/10/2020**

Elles sont à adresser à **r.gauthier@opco2i.fr**

#### 4.4. Analyse des dossiers et choix de l'organisme de formation retenu

La sélection du ou des prestataires sera assurée par l'**OPCO 2I** qui gardera confidentielles les offres reçues et se réservera le droit de ne pas donner suite aux propositions non retenues.

Les propositions seront examinées au regard des critères suivants :

- La pertinence de la prestation proposée ;
- L'expérience significative sur ce type de prestation ;
- La méthode pédagogique proposée ;
- L'implantation de l'organisme de formation sur le territoire national ;
- L'approche financière.

#### 4.5. Contractualisation

A l'issue de la désignation des prestataires en charge du projet, un accord-cadre sera signé entre ces derniers et l'OPCO 2i. Cet accord-cadre précisera notamment les modalités de la collaboration ainsi que celles de règlement des factures, sous réserve que les prestations aient fait l'objet d'une validation par nos services.

### ANNEXE 1 – Exemple de tableau de présentation

<u>Modules</u>	<u>Durée</u>	<u>Tarif</u>
XXX	XX heures	XX / stagiaire
XXX	XX heures	XX / stagiaire
XXX	XX heures	XX / stagiaire
XXX	XX heures	XX / stagiaire
XXX	XX heures	XX / stagiaire
XXX	XX heures	XX / stagiaire

Certification (si certification disponible) = XX€